

L'INDUSTRIE LINIERE A DOMICILE DANS
LES FLANDRES EN 1840-1850
PROBLEMES DE METHODE

par

Eliane GUBIN

Chef de travaux à l'Université Libre de Bruxelles

INTRODUCTION (*)

Durant le premier tiers du XIXe s., l'économie des campagnes repose encore essentiellement sur l'étroite complémentarité de l'agriculture et de l'industrie linière à domicile : nulle liaison — la terre et le lin — n'avait été vantée avec autant de lyrisme ni décrite par tant d'observateurs.

“La petite culture, écrit Ducpétiaux en 1850, associée à la filature et au tissage, apparaissait aux yeux de tous comme l'expression d'un système qui était proposé comme modèle aux autres nations” (1). Le recours à une activité industrielle domestique, qui rentabilisait les moindres temps morts d'une agriculture, elle-même intensive en raison du morcellement des terres, semblait répondre de manière harmonieuse aux deux problèmes majeurs des campagnes flamandes : la pression démographique croissante et l'exiguité des exploitations. “En Flandre, la terre manque à l'homme” (2) avait-on coutume de

(*) Le dépouillement d'une partie de la documentation, utilisée dans cet article, avait été entamé avec Mme Anne VAN NECK, dont la disparition brutale et prématurée fut douloureusement ressentie par tous ceux qui travaillaient avec elle. Je tiens à rendre ici hommage à sa mémoire et à souligner la qualité exceptionnelle de sa collaboration dans l'examen des registres de population.

(1) E. DUCPETIAUX, *Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres*, Bruxelles, 1850, p. 66.

(2) H. DUMORTIER, *La situation financière et économique des communes rurales de la Flandre occidentale*, Bruges, 1845, p. 32.

noter avant de s'émerveiller sur la manière dont le petit cultivateur tirait profit de sa parcelle à force de labours, de fumure, de travail opiniâtre. Et comme cette parcelle n'était pas suffisante pour faire vivre la famille, tous les membres y suppléaient par des activités complémentaires, en filant et en tissant le lin. Il y avait donc un équilibre, mais un équilibre précaire, maintenu vaille que vaille par l'obstination, le labeur continu, l'extrême sobriété. "Dans ces contrées, la misère se cache pour ainsi dire sous la prospérité de la culture" (3). Déjà à la fin du XVIIIe s., la pauvreté des tisserands et des fileuses est proverbiale et l'équilibre compromis; il devient en tout cas de plus en plus fragile à mesure que l'attache première, la terre, s'amenuise et rend impossible l'éventuelle réintégration agricole en cas de récession industrielle.

Or, la perte successive, pour le commerce des toiles, du marché français en 1814, du marché hollandais en 1830, la concurrence des lins mécaniques anglais après 1837 allaient acculer brusquement l'industrie linière à la crise.

A partir de 1845, les désastres agricoles, les épidémies de typhus puis de choléra, la dépression générale des années 1848 transforment le malaise économique latent en une crise d'une ampleur rarement atteinte. Si ces calamités frappent toutes les provinces (4), dans les Flandres elles prennent l'allure d'une catastrophe et mettent brutalement en lumière les plaies d'une organisation du travail que l'on avait jugée jusque là indispensable à la stabilité socio-économique. Finies les louanges unanimes sur la belle culture flamande : des critiques fusent contre le morcellement excessif des exploitations, la cherté des baux, la spéculation foncière (5); finies les descriptions dithyrambiques sur l'heureuse combinaison du travail de la terre et du lin "qui donne une occupation si agréable à l'industrie des femmes" (6) : ce que l'on taxait naguère de saine gestion domestique n'est plus que routine ou manque d'entreprise; ce qui apparaissait comme la vertu intrinsèque des travailleurs flamands — leur at-

(3) Ch. ROGIER à la Chambre, le 17 novembre 1847 (*Annales parlementaires, Chambre, 1847-48*, p. 59).

(4) E. DUCPETIAUX, *op.cit.*, p. 8.

(5) E. DUCPETIAUX, "Des subsistances, des salaires et de l'accroissement de la population dans leurs rapports avec la situation économique des classes ouvrières en Belgique", *Bull. Commission centrale de Statistique*, VI, Bruxelles, 1855, pp. 466-467.

(6) SHAW, *Essai sur les Pays-Bas autrichiens*, cité par E. DUCPETIAUX, *Mémoire...*, p. 66 note 1.

tachement aux traditions — est dénoncé comme l'une des causes de la décadence. "Isolés et immobiles en quelque sorte au sein du mouvement qui s'opère autour d'eux, fidèles à leurs traditions, à leur langue comme à leurs vieux procédés, ils devaient souffrir les premiers des crises périodiques qui atteignent le travail." (7) La notion de *paupérisme*, — ce néologisme récemment importé d'Angleterre — est désormais appliquée aux Flandres pour y définir "la misère permanente, héréditaire, passée pour ainsi dire à l'état chronique" qui les caractérise (8).

Les Flandres se relèveront difficilement de ce marasme. Au bout d'une dizaine d'années, la crise se solde par la disparition quasi complète du filage manuel au profit du filé mécanique (9). Cette mutation semble, dans un premier temps, sauver la vie aux tisserands : nantis de quelques modifications techniques, les vieux métiers manuels battent encore à domicile et s'y maintiennent jusqu'à la fin du siècle.

Mais les bouleversements de société entraînés par la disparition des fileuses manuelles sont profonds.

Cette disparition provoque, tout d'abord, un appauvrissement généralisé des familles adonnées au travail du lin. Il n'est plus nécessaire en effet de rappeler la part prise par la femme dans l'économie familiale au siècle dernier (10) : la détresse des fileuses, l'indigence qui se répand comme une traînée de poudre dans leurs rangs après 1840 se répercutent directement sur les revenus du ménage (11).

(6) SHAW, *Essai sur les Pays-Bas autrichiens*, cité par E. DUCPETIAUX, *Mémoire...*, p. 66 note 1.

(7) *Ibid.*, p. 96.

(8) *Ibid.*, p. 1.

(9) *Exposé de la situation du Royaume, 1851-1860*, III, pp. 141-142.

(10) Voir notamment à ce propos R. MUCHEMBELD, "La femme au village dans la région du Nord (XVIIe-XVIIIe s.)", *Revue du Nord*, LXIII, 1981, p. 585 et, plus généralement, M. SEGALLEN, "Pouvoirs et savoirs féminins au XIXe s.", *idem*, p. 597.

(11) Ainsi en 1847, pour les seules communes rurales de Flandre orientale, sur 167.277 indigents réellement secourus, on dénombre 40.560 fileuses et 15.639 tisserands (*Exposé de la situation administrative de Flandre orientale pour l'exercice 1847*, pp. 84-85). Voir aussi P.C. VAN DER MEERSCH, "De l'état de la mendicité et de la bienfaisance dans la province de Flandre orientale, depuis le règne de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours 1740-1850", *Bull. Comm. centr. Stat.*, V, 1852, p. 238.

Il faudra du temps à ces fileuses pour se “reconvertir”, pour trouver quelques ressources nouvelles dans d’autres activités, comme la dentelle par exemple.

Ensuite, la disparition du filage manuel rompt la traditionnelle solidarité qui régissait production du fil et production de la toile.

On connaît l’image classique de cette “fabrication domestique” où toutes les manipulations du lin étaient prises en charge au sein de la famille : “Hommes, femmes, enfants, tantôt l’un tantôt tous ensemble, semailent, sarclaient, récoltaient, faisaient rouir, peignaient, filaient, dévidaient, apprêtaient et tissaient le lin” (12). La crise linière, en rompant avec cette organisation du travail et en créant une première spécialisation au niveau de la filature, désormais mécanique et effectuée en usine, marque donc bien la fin de l’ancien système de production à domicile tel qu’il fonctionnait depuis le XVIII^e s.

La conséquence sociale la plus spectaculaire de cette évolution (et pourtant la moins soulignée) est l’immanquable prolétarianisation qui en résulte pour le tisserand.

Dans l’ancienne industrie, le tisserand est profondément lié au monde rural : à moins qu’il ne cultive lui-même son lin (ce qui l’intègre d’autant plus dans le milieu paysan) il dépend directement du cultivateur qui lui vend la matière première. De vieilles pratiques de vente lui permettaient d’obtenir le lin à crédit : il était d’usage en effet que le tisserand paie le cultivateur seulement après la vente des toiles, généralement le lundi de Pâques.

Pour le reste, son travail était lié à celui des fileuses : épouse, filles ou domestiques.

La prééminence du fil mécanique, belge ou étranger, met le tisserand en présence de nouveaux interlocuteurs : les marchands, courtiers ou fabricants. Seuls ces derniers disposent des capitaux nécessaires pour acheter le fil : ce sont eux désormais qui “prêteront” la matière première, organiseront la production en fonction des commandes, fixe-

(12) L. VARLEZ, *Les salaires dans l’industrie gantoise*, II, *Industrie de la filature du lin*, Bruxelles, 1904, p. LIV; E. DUBOIS, “L’industrie du tissage du lin dans les Flandres”, *Les industries à domicile en Belgique*, vol. II, Bruxelles, 1900, pp. 65-69.

ront les salaires, imposeront le truck-system... (13). La sujétion du tisserand se renforce encore dans la mesure où, le plus souvent, il ne dispose pas des ressources nécessaires pour équiper son vieux métier manuel de quelques perfectionnements techniques : ce sont aussi les marchands ou les fabricants qui "prêteront" les temples à pression, les lames et les peignes métalliques (14).

Au terme de cette évolution, l'artisanat à domicile a changé de nature. Le tisserand ne conserve de son indépendance que la seule apparence : il n'est plus rien d'autre qu'un prolétaire à la campagne.

Dès le début de la crise linière, le désastre économique parut aux contemporains tellement menaçant, ses répercussions sociales tellement tragiques qu'en 1850 déjà, l'Académie Royale mettait au concours la question du paupérisme dans les Flandres. Le *Mémoire* d'E. Ducpétiaux, en faisant une large place à la décadence de l'industrie linière, constitue le premier ouvrage d'une longue série (15) parmi lesquels les oeuvres magistrales de G. Jacquemijns ou d'E. Sabbe (16). Articles et monographies se sont succédé en nombre réellement impressionnant : aussi l'historien qui s'aventure dans ce domaine a-t-il la sensation que tout — ou presque — a été dit sur le sujet.

Il subsiste pourtant quelques zones d'ombre. Les deux problèmes les plus difficiles sont d'une part la difficulté de cerner avec précision la diffusion de l'industrie linière à domicile et ensuite, celle de distinguer entre ouvriers "professionnels" et ouvriers temporaires. Or la question est fondamentale quand on veut mesurer l'ampleur de l'industrialisation à domicile dans les Flandres. Les travaux de

(13) Bien que le truck-system soit aboli en 1887, la pratique se perpétue, par des moyens détournés, dans le tissage, jusqu'au début du XXe s. (cf. L. BANNEUX, "L'industrie du tissage du lin dans les Flandres", *Revue sociale catholique 1899-1900*, p. 404; A. DE WINNE, *A travers les Flandres*, Gand, 1902, p. 15.)

(14) F. VAN DEN STEEN DE JEHAY, "Le tisserand de la fabrique collective de Gand", *Les Ouvriers des Deux Mondes*, 2e série, III, p. 180. (La description se rapporte à 1887).

(15) En 1850, DUCPETIAUX fait référence à près de 40 publications antérieures sur le sujet !

(16) J. JACQUEMIJNS, *Histoire de la crise économique des Flandres (1845-1850)*, Bruxelles, 1928; E. SABBE, *De Belgische vlasnijverheid*, dl. II, Kortrijk, 1975.

Benoît Verhaegen (17) n'avaient-ils pas, en se basant sur les statistiques, abouti à une conclusion réellement stupéfiante pour 1846, selon laquelle "45% de la population productive" étaient "directement sinon à temps plein engagés dans l'industrie textile" (18) et seulement 18% dans l'agriculture (19) ? A l'image traditionnelle des Flandres rurales, fallait-il substituer celle d'une vaste fabrique à domicile, réseau de villages voués au fil et à la toile et où le travail de la terre ne serait plus, en retour, qu'une activité d'appoint pour bon nombre d'individus ?

Les récentes discussions des historiens américains, allemands et français autour du concept de la proto-industrialisation viennent encore renforcer l'intérêt de cette question. On sait en effet qu'à partir de 1972, l'Américain Franklin Mendels (20) remet en cause l'interprétation classique de l'industrie à domicile, conçue jusque là comme une structure économique dépassée, vouée à la disparition dès l'avènement de la révolution industrielle. Dans cette optique, la crise linière était la mort, brutale peut-être mais somme toute naturelle, de formes archaïques du travail, cédant devant les progrès triomphants du machinisme et du capitalisme moderne.

Mendels au contraire mit l'accent sur une série de traits, peu soulignés jusqu'alors :

- l'enrichissement des marchands grâce à l'industrie à domicile et, par conséquent, l'accumulation des capitaux;
- la mise en place, à la campagne, de véritables ouvriers industriels, de plus en plus détachés de la terre et dépendants de leur salaire industriel;
- la rupture de l'ancien équilibre démographique, lié principalement aux ressources agricoles : en fournissant aux ruraux un surcroît de revenus, l'industrie à domicile permit à un plus grand nombre

(17) B. VERHAEGEN, *Contribution à l'histoire économique des Flandres (1846-1910)*, Louvain-Paris, 2 t., 1961.

(18) B. VERHAEGEN, *op.cit.*, t. II, p. 39.

(19) ID., t. II, p. 40.

(20) F. MENDELS, "Proto-industrialisation : The first Phase of the process of industrialisation", *Journal of Economic History*, XXXII, 1972, pp. 241-261; F. MENDELS, "Agriculture and peasant industry in eighteenth century Flanders", *Industrialization before industrialization*, Cambridge-Paris, 1981, pp. 161-177. Pour le débat, voir un bon aperçu de P. DEYON, "L'enjeu des discussions autour du concept de la protoindustrialisation", *Revue du Nord*, t. LXI, 1979, 240, pp. 9-18.

d'entre eux de vivre sur des espaces plus réduits. A partir de ces constatations, faites d'ailleurs pour les Flandres au XVIIIe s. (et forcément schématisées dans cet exposé), Mendels pose comme hypothèse que l'industrie à domicile constitue une phase préparatoire à la grande industrie en créant les circonstances favorables à son éclosion : accumulation de capitaux, accroissement démographique, industrialisation des ruraux. Elle constitue donc "une phase caractéristique de la transition vers la société bourgeoise et le capitalisme moderne" (21). Loin d'être l'étude d'un monde qui se meurt, l'examen des industries à domicile devrait permettre de mieux comprendre "le passage ultérieur à la fabrique et à la mécanisation" (22). Cette conception offre en outre l'avantage de restaurer les relations entre société rurale et société urbaine, de briser la dichotomie factice entre villes et campagnes.

Le débat sur ces théories est loin d'être clos. Mais il a l'immense mérite de provoquer un intérêt accru pour les industries manufacturières et une remise en question des interprétations traditionnelles. Cependant, le modèle de Mendels n'est pas universel : dans certains cas, comme les Flandres (et l'auteur le souligne), la protoindustrialisation semble tourner court. Elle ne débouche sur aucune industrialisation.

Dès lors il nous a paru intéressant d'examiner l'extension prise par l'industrie linière à domicile dans les Flandres au milieu du XIXe s., de manière à mieux comprendre pourquoi elle ne fut pas le prélude à la "révolution industrielle", contrairement à ce qui se passa pour le textile dans le Nord de la France.

Une première démarche s'imposait donc, celle d'établir une stricte répartition professionnelle de la population rurale flamande entre 1840 et 1850.

Le problème, simple en apparence, allait se révéler redoutable à mesure que nous progressions dans l'examen des statistiques contemporaines.

(21) P. DEYON et F. MENDELS, "Premier bilan et perspective pour un congrès", *Revue du Nord*, LXIII, 1981, 248, pp. 6-7.

(22) *Ibidem*.

1. L'ESTIMATION DU NOMBRE DES OUVRIERS LINIERS

Si l'on se reporte aux études consacrées à l'industrie linière des Flandres au siècle dernier, on constate que les auteurs émettent, à propos du nombre de fileuses et de tisserands des opinions de deux types : les uns estiment qu'il est impossible d'évaluer ces travailleurs, tant ils sont nombreux, les autres se fondent sur les statistiques et avancent des chiffres précis, à l'unité près.

Prenons d'abord le premier cas.

Beaucoup d'observateurs se contentent en effet d'insister sur la grande diffusion du travail du lin, en se retranchant derrière l'impossibilité de mieux cerner une activité "mixte" qui participe à la fois de l'agriculture et de l'industrie. Déjà à la fin du régime français, en 1812, le préfet de l'Escaut alléguait cette difficulté de réunir avec précision des éléments chiffrés pour l'industrie linière (23). Il faut reconnaître que l'obstacle du cumul des activités est de taille et que l'on se rangerait volontiers aux côtés de Ph. Guignet quand il écrit à propos du textile du Cambrésis et du Valencinois : "Scruter cette manufacture conduit à se heurter à une série de difficultés : les sources qui ne laissent aucun doute sur l'installation massive du travail textile à la campagne sont en effet avares de confidences qui permettraient d'en faire une pesée plus sûre." (24)

De multiples citations du siècle dernier abondent dans ce sens : le nombre de fileuses "est si considérable, déclare la Chambre de Commerce de Courtrai dans un Rapport au Ministre de l'Intérieur en 1836, qu'il ne serait pas possible de dénombrer les bras employés à cette industrie." (25) Quatre ans plus tard, la même Chambre de

(23) Lettre du ministre des manufactures et du commerce au préfet de l'Escaut, 4 décembre 1812, citée par J. CRAEYBECKX, "Les débuts de la révolution industrielle en Belgique et les statistiques de la fin de l'Empire", *Mélanges offerts à G. Jacquemijns*, Bruxelles, 1968, p. 129, note 50.

(24) Ph. GUIGNET, "Adaptations, mutations et survivances protoindustrielles dans le textile du Cambrésis et du Valencinois, du XVIIIe s. au début du XIXe s.", *Revue du Nord*, LXI, 1979, 240, p. 31; voir aussi C. FOHLEN, "La concentration de l'industrie textile française au milieu du XIXe s.", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, II, 1955, p. 47.

(25) ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME (AGR), *Chambre de Commerce de Courtrai*, 352 (Rapport de la Ch. de Commerce au ministre de l'Intérieur, 31 octobre 1836).

Commerce affirme, cette fois au Gouverneur de la province de Flandre Occidentale, que "le nombre de fileuses est presque incalculable... Le nombre de ceux qui filaient jadis peut être évalué à plus de 90.000 dans notre arrondissement." (26). Dans son étude sur l'industrie en Belgique, N. Briavoinne fait preuve d'une prudence semblable : "Le nombre d'ouvriers que cette branche de fabrication (le lin) occupe est incalculable; nous n'essaierons pas de le déterminer." (27).

Toutefois, les estimations globales les plus généralement admises tournent autour de 300 à 350.000 travailleurs pour les deux Flandres vers 1840 (28). Quelques documents d'époque n'hésitent pas à monter plus haut : 400.000, selon la Chambre de Commerce de Courtrai en 1850; 500.000 "soit presque le huitième de la population belge" selon une brochure anonyme de 1849 (30) !

On pourrait égrener ainsi les mentions qui toutes, conduisent à don-l'impression que, derrière chaque Flamand se profile un tisserand, derrière chaque Flamande se cache une fileuse, impression superbement résumée par G. Jacquemijns en quelques mots : "Les campagnes flamandes nourrissaient un peuple de tisserands-cultivateurs, de tisserands-journaliers, de fileuses-ménagères." (31).

Ce ne sont là que de simples évaluations.

Or les statistiques du temps fournissent au contraire des données extrêmement précises. Dans quelle mesure peut-on s'y fier ?

Pour 1840-1850, l'on dispose en effet de trois sources privilégiées :

-- *l'Enquête sur l'industrie linière*, menée en 1840, publiée en 1841

(26) AGR, *Chambre de Commerce de Courtrai*, 353 (Rapport de la Ch. de Commerce de Courtrai au gouverneur de Flandre occidentale sur la situation de l'industrie linière dans l'arrondissement de Courtrai).

(27) N. BRIAVOINNE, *De l'industrie en Belgique*, t. II, Bruxelles, 1839, p. 345.

(28) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. VII, Bruxelles, 1929, p. 126; L. DECHESNE, *Histoire économique et sociale de la Belgique depuis les origines jusqu'en 1914*, Paris-Liège, 1932, p. 388.

(29) Lettre de la Ch. de Commerce de Courtrai à la Chambre des Représentants, 15 février 1850 dans AGR, *Archives de la Chambre de Commerce d'Ypres et Dixmude*, Correspondance, 966.

(30) *Les Flandres et l'industrie linière*, août 1849, Bruxelles, 1849, p. 3.

(31) G. JACQUEMIJNS, *op.cit.*, p. 65.

- un *Relevé* officiel des fileuses et des tisserands daté de 1843;
 - le triple recensement de 1846 qui concerne la population, l'agriculture et l'industrie;
- le tout constituant un ensemble d'éléments chiffrés, classés, répertoriés et ventilés en tableaux, ce qui procure toujours à l'historien un agréable sentiment de solidité et de sécurité.

2. LA CRITIQUE DES SOURCES

L'utilisation de ces sources est loin d'être neuve. Ducpétiaux y avait déjà abondamment puisé pour son *Mémoire*; après lui, Jacquemijns les reprend de manière systématique et en dégage des données qu'il tient pour fiables. "Grâce aux statistiques de 1840, 1843 et 1846, écrit-il, nous connaissons non seulement le nombre de fileuses et de tisserands, mais nous avons pu d'une part, établir leur répartition entre les villes et les campagnes; d'autre part, montrer l'importance relative de l'industrie linière dans les différents arrondissements de la Flandre, enfin nous avons pu démontrer qu'en 1846, fileuses et tisserands travaillaient surtout à domicile" (32). Les auteurs ultérieurs se borneront désormais à renvoyer à Jacquemijns pour ces problèmes (33). Comme une étude antérieure, consacrée à la répartition professionnelle de la population rurale en Belgique (34) nous avait permis de montrer les limites du recensement professionnel contenu dans le recensement de la population, nous manifestons un certain scepticisme à l'égard de cette source. Cette méfiance nous a incité à réexaminer l'ensemble des données tenues généralement pour fiables et à partir desquelles les auteurs ont tracé des "courbes" d'évolution de la crise linière.

La démarche critique à appliquer aux sources statistiques est bien connue. Rappelons-en brièvement les points essentiels :

(32) G. JACQUEMIJNS, *op.cit.*, p. 43.

(33) E. SABBE, *op.cit.*, p. 488.

(34) E. GUBIN et A. VAN NECK, "La répartition professionnelle de la population belge en 1846 : un piège statistique", *Acta historica bruxellensia*, IV, *Histoire et méthode*, 1981, pp. 269-365.

1. déterminer le but et la finalité du recensement
2. connaître l'état de la statistique au moment du dénombrement
3. examiner les différentes opérations et le soin apporté (ou non) à leur réalisation ainsi que les instructions communiquées à ce propos. Ces dernières sont fondamentales puisqu'elles permettent de définir les critères sur lesquels se sont fondés les enquêteurs.
4. analyser enfin les contrôles effectués et la manière dont les renseignements ont été traités pour aboutir à la globalisation des résultats. Ceci permet de discerner les extrapolations qui ont pu intervenir entre les données de base et la statistique publiée.
5. confronter ensuite les chiffres avec les sources contemporaines les plus diversifiées pour tester leur degré de vraisemblance.

1) L'Enquête sur l'industrie linière

Publiée en octobre 1841 par le Département de l'Intérieur, elle est le fruit de travaux menés par une commission nommée officiellement par De Theux en février 1840. Les résultats sont consignés dans deux gros volumes; le premier présente une analyse méthodique et des conclusions, le second est un vaste recueil "d'histoire orale", reproduisant in extenso les interrogatoires, les renseignements "bruts" récoltés par la commission "sur le terrain" (35). A ce titre il fourmille d'indications précieuses sur les conditions de vie et les modalités du travail.

Après un premier remaniement, la commission d'enquête avait été désignée, par arrêté ministériel du 25 février 1840, dans le but de faire le point sur l'état de l'industrie linière mais aussi afin "de rechercher les moyens d'encouragement et de protection qu'il pourrait être utile d'employer dans l'intérêt de cette industrie" (36). Deux circulaires ministérielles avaient, au préalable, le 13 et le 24 février, précisé la marche à suivre (37).

Le souci était, avant tout commercial. Depuis 1833, le gouvernement belge était aux prises avec la délicate question douanière relative à l'industrie linière. La France, principal débouché pour les toiles, appliquait depuis 1826 des tarifs protectionnistes de plus en plus néfastes.

(35) Les enquêteurs ont visité 127 localités et questionné 491 personnes.

(36) *Enquête sur l'industrie linière*, Bruxelles, 1841, t. I, annexe 3.

(37) *Enquête sur l'industrie linière*, Bruxelles, 1841, t. I, annexe 3.

Aussi les Chambres de commerce et les représentants des Flandres exerçaient-ils une pression sur le gouvernement pour qu'il négocie coûte que coûte une convention douanière franco-belge. Mais les partisans de la liberté commerciale, nombreux au Parlement, s'y opposaient de toutes leurs forces. De même, les premiers prônaient l'imposition de droits à l'exportation des lins et des étoupes, pour freiner la sortie des matières premières nécessaires à l'industrie linière, tandis que les producteurs de lin s'élevaient contre des mesures contraires à leur intérêt (38).

Pour beaucoup encore, avant 1840, la crise de l'industrie linière n'était que conjoncturelle : elle devait, sans que l'on touche à l'organisation même du travail, trouver une solution dans la conclusion de conventions douanières.

Mais si le gouvernement s'était déjà tourné à diverses reprises vers les organes compétents (Chambres de commerce et autorités provinciales) pour connaître l'état de l'industrie linière, c'était la première fois qu'il décidait une enquête d'une telle ampleur. Etant donné le contexte polémique et même passionné qui s'était développé, le choix des membres de la commission ne fut pas sans conséquence : derrière l'enquête et derrière le rapport, il y a surtout les hommes qui les ont effectués.

La Commission se composait du comte Jean-Baptiste d'Hane de Steenhuyse de Potter, président; de deux membres de la Chambre, Cools, représentant de Saint-Nicolas et Eugène De Smet, représentant d'Alost; d'un négociant en toiles, Henri Joseph Rey; de Costantini, secrétaire de la Caisse des Propriétaires et de Natalis Briavoine qui en assurait le secrétariat.

Ainsi conçue, elle affichait une coloration plutôt conservatrice. Si nous ne savons pas grand'chose de Costantini et de Cools, par contre, le comte d'Hane (1797-1848) était l'ancien administrateur-inspecteur de l'Université de Gand. Sénateur catholique, bourgmestre de la commune d'Elene, il présidait la Commission d'Agriculture de Flandre orientale. Issu d'une vieille famille noble de cette province, il y possédait d'assez importantes propriétés foncières (39).

(38) Pour l'aspect commercial, voir E. SABBE, *op.cit.*, t. II, pp. 312-358.

(39) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1861, p. 186; *Index des éligibles au Sénat*, publié sous la direction de J. STENGERS, Bruxelles, 1975, p. 222.

Eugène De Smet (1787-1872), lui, est connu pour ses opinions ultra-réactionnaires, affichées publiquement en maintes circonstances. Catholique pointu, violent adversaire de la Hollande calviniste, il avait siégé au Congrès National comme représentant d'Alost, mandat qu'il remplissait à la Chambre depuis 1831. Il n'avait jamais caché son antipathie pour toute forme de progrès, qu'il fût social, politique ou plus simplement technique (40). Henri-Joseph Rey (1795-1870) est une personnalité assez curieuse. "Self made man", il naquit dans une famille modeste de petit fabricant de coton, ruinée sous le régime français. Il se lança dans le commerce de toile, prospéra, déménagea de Braine-le-Comte à Bruxelles où il fonde en même temps une manufacture d'indienne mécanique. Dès le début des années quarante, il s'intéresse de près aux progrès techniques, à la mécanisation de la filature du lin. En 1845, il fonde à Gand une filature mécanique de 8.000 broches. Ses affaires prospèrent au point que son fils comptera, dans la seconde moitié du siècle, parmi les 16 personnes du royaume menant le train de vie le plus luxueux (41) !

Par ses occupations personnelles, par l'intérêt manifesté pour les innovations techniques, il aurait dû jouer un rôle pondérateur dans la commission. Il ne semble pas l'avoir fait : son attitude d'ailleurs est fort ambiguë et l'on comprend mal sa présence, aux côtés d'Eugène De Smet, au sein du comité directeur de la fameuse *Association nationale pour le progrès de l'Ancienne industrie linière*, société anonyme fondée en 1838 et qui n'avait jamais caché son opposition véhémente à la mécanisation (42). Cette association prônait le maintien des anciennes structures pour des raisons économiques, invoquant la mauvaise qualité du fil mécanique et le coût exorbitant des investissements. Mais elle ne cachait pas non plus les raisons idéologiques qui l'animaient. Car le débat autour de l'industrie linière était sous-tendu par l'idéologie du "bon campagnard" qui traversera toute l'histoire sociale au XIXe s. Il s'agissait avant tout de préserver l'ouvrier de la déchristianisation, de le tenir éloigné de la ville corruptrice, de le fixer à la campagne où "il est plus moral, plus religieux,

(40) *Biographie Nationale*, t. XXII, col. 773-775, notice de P. BERGMANS.

(41) *Biographie Nationale*, t. XIX, col. 188-190, notice de E. MATTHIEU : *Index des Eligibles au Sénat...*, p. (38)-(39).

(42) G. JACQUEMIJNS, *op.cit.*, p. 108.

plus économe, plus réglé.” (43). De Smet, en particulier, s’était lancé dans cette croisade, avec une violence extraordinaire, proclamant à l’envi que l’industrie domestique était le moyen le plus sûr pour sauvegarder la religion, pour éviter les troubles sociaux : elle était, en un mot, le gardien de l’ordre, de la famille, de la moralité (44). Il n’hésitera pas à affirmer hautement ses positions, au sein de la commission d’enquête, et à joindre au rapport final une note personnelle, longue de 100 pages, dans laquelle il se déchaîne contre la concentration industrielle qui pousse l’ouvrier à la débauche, détruit la famille, incite à l’alcoolisme, provoque la ruine morale et matérielle du travailleur (45).

Quant à Natalis Briavoinne (1799-1869), il avait déjà mis en garde, mais de manière plus feutrée, contre les dangers d’une mécanisation intempestive, contre la démoralisation qu’entraîne l’industrialisation (46), contre l’erreur qui consisterait à modifier l’organisation du travail linier : “La Belgique ne doit pas follement sacrifier ses anciennes méthodes aux nouvelles; une population toute entière ne peut ainsi transformer ses habitudes” (47). Et plus clairement encore : “En Belgique (...) les anciens procédés se maintiennent. Ce pays tient à coeur à ne pas imiter servilement ses rivaux; il a confiance dans un système séculaire, mêlé en quelque sorte à ses moeurs, sur lequel s’appuie son agriculture et qui exerce une influence directe sur le caractère des habitants de la campagne. Son désir bien prononcé est donc de le conserver” (48).

Toutes ces raisons, visant à sauvegarder les anciennes structures, s’accordaient assez bien, par ailleurs, avec les intérêts directs des propriétaires fonciers : en maintenant l’industrie à domicile, l’on maintenait la forte pression démographique qui permettait de hausser le prix des baux.

Aussi les conclusions de *l’Enquête* soulignent-elles, mais avec des nuances, les avantages de l’ancienne industrie linière et la nécessité de la préserver (49). “L’industrie linière donne à vivre à un grand nombre d’individus. Pour le plus grand nombre, elle est, ou la res-

(43) G. JACQUEMJNS, *op.cit.*, p. 111.

(44) *Idem*, pp. 107-113.

(45) *Enquête sur l’industrie linière...*, t. I, pp. 699-701.

(46) N. BRIAVOINNE, *op.cit.*, t. I, p. 218.

(47) *Idem*, t. II, p. 352.

(48) *Idem*, t. I, p. 361.

(49) *Enquête...*, t. I, p. 32.

source unique ou la ressource principale, et elle préserve la moralité de tous ceux qui s'en occupent" (50). L'élément moral n'est jamais absent du discours : "Les personnes qui s'occupent de l'industrie linière sont plus morales, plus religieuses" (51).

Mais la commission insiste surtout avec force sur la nécessaire jonction de l'industrie et de l'agriculture, dans l'intérêt surtout de cette dernière. "Si les bras qui s'adonnent en hiver à l'industrie linière n'étaient pas disponibles en été pour l'agriculture, cette dernière en souffrirait, la culture du lin deviendrait même impossible dans une grande partie des Flandres" (52). Le mot est lâché : c'est du maintien de l'industrie linière rurale que dépend la prospérité de l'agriculture. Cette position, en favorisant les intérêts agricoles, sacrifie en réalité les intérêts des travailleurs liniers. Ceux-ci ne peuvent en effet être employés à l'agriculture qu'à deux moments de presse : le sarclage et la moisson, en tout 45 à 60 jours par an (53). La pénurie de travail est parfois même encore plus grande en cette époque difficile où un abondant chômage sévit parmi les journaliers.

Mais puisque l'agriculture requiert à certains moments une main d'oeuvre abondante — et surtout très bon marché — elle a besoin des ouvriers liniers : il faut donc maintenir l'ancienne industrie dans les campagnes.

Briavoine déjà laissait percer un raisonnement semblable : ... "il y a entre l'industrie manufacturière et l'industrie agricole échange constant de services et de secours. Cette double organisation n'est pas seulement utile, elle est nécessaire. Beaucoup d'hommes y voient l'une des sources de la supériorité agricole de la Flandre : ils sont convaincus qu'on ne pourrait déplacer les fileuses et les tisserands sans frapper l'agriculture de décadence" (54).

On peut s'étonner de ce que Jacquemijns, si prompt à débusquer par ailleurs les motivations sous-jacentes des partisans de l'ancienne industrie linière, n'ait pas relevé celles des enquêteurs de 1840. Quelques années plus tard, Dechesne émettra un premier doute sur la sérénité de l'*Enquête* (55).

(50) *Enquête...*, t. I, p. 389.

(51) *Idem*, p. 391.

(52) *Idem*, t. I, pp. 409 et ss.

(53) Notamment *Enquête...*, t. II, no. 448, 657, 1849, 1881, 1889, 1906, 2012, 2081, 2092, 2124, 2344, 4346, 4372, 5287 à 5301, 5435. Voir aussi *Recueil de lettres sur l'industrie linière*, par MM. VANDENBERGHE et VAN-DE KERKHOVE-DIERCKENS, 1841-1842, Thielt, 1842, pp. 47-48.

(54) N. BRIAVOINE, *op.cit.*, t. II, p. 346.

(55) L. DECHESNE, *op.cit.*, p. 394.

Les opinions des membres de la commission étant quelque peu éclaircies, que penser du dénombrement de fileuses et de tisserands qu'ils nous proposent en annexe ? Le tableau 1 reproduit les chiffres pour les arrondissements des deux Flandres, auxquels nous joignons les pourcentages établis par rapport à la population totale.

TABLEAU 1

FLANDRE OCCIDENTALE

Arrondissement	Pop. tot.	Fileuses	%	Tisserands	%
Bruges	114.215	10.302	9.0	2.230	1.9
Courtrai	146.962	27.010	18.3	6.950	4.7
Dixmude	46.416	8.280	17.8	2.224	4.7
Furnes	30.401	197	0.6	64	0.2
Ostende	42.184	1.820	4.3	282	0.6
Roulers	88.365	20.715	23.4	4.967	5.6
Thielt	74.606	23.079	30.9	6.980	9.3
Ypres	102.905	6.982	6.7	733	0.7
	646.054	98.385	15.2	24.430	3.7
FLANDRE ORIENTALE					
Alost	136.451	30.542	22.3	8.864	6.4
Audenaerde	111.723	26.843	24.0	7.592	6.7
Eecloo	45.640	10.625	19.4	2.811	5.1
Gand	268.927	41.071	15.2	11.103	4.1
Saint-Nicolas	112.713	5.116	4.5	453	0.4
Termonde	95.102	8.029	8.4	2.095	2.2
	779.466	122.226	15.6	32.718	4.1

D'après l'Enquête sur l'industrie linière, t. I, annexe 14.

Total des deux Flandres : 1.425.520 habitants.

Fileuses : 220.611 soit 15.4 % de la population totale.

Tisserands : 57.148 soit 4.0% de la population totale.

Rem. : Les calculs s'effectuent d'après la population totale et non pas d'après la population "active" comme le fait Jacquemijns, pour la bonne raison que nous avons montré combien cette notion de population active, telle qu'elle apparaît dans le recensement de 1846, est fallacieuse (cf. E. GUBIN et A. VAN NECK, *op.cit.*).

Avec ses 277.759 travailleurs pour les deux Flandres, les chiffres de l'*Enquête* se situent en-deçà des estimations généralement avancées.

Nous n'avons évidemment aucun moyen pour vérifier l'exactitude mathématique du dénombrement; Jacquemijns lui fait confiance et affirme que "les chiffres fournis par l'enquête linière n'ont jamais été contestés. Les données numériques figurant dans l'*Enquête* se rapprochent autant que possible de la réalité" (56). De sérieuses réserves doivent cependant être faites :

— Si les conclusions et le rapport de la Commission sont basés sur les interrogatoires, en revanche nous ne savons rien de la source ni des méthodes utilisées pour les tableaux statistiques. Qui a procédé à la collecte des renseignements et comment ? Les enquêteurs se sont-ils tournés vers les gouverneurs de province, les conseils communaux, les Chambres de commerce ? Des instructions ont-elles été fournies pour que les renseignements transmis aient une quelconque homogénéité ? Autant de questions qui restent sans réponse. Tout porte à croire, étant donné le nombre limité des enquêteurs et la relative rapidité de leur démarche, que les renseignements ont dû être demandés aux autorités provinciales. Mais dans ce cas, nous le verrons plus loin, le tableau présenté par l'*Enquête* suscite de nouvelles interrogations.

— Le tableau souligne lui-même ses limites. Il est présenté comme une estimation *minimale*, qui ne tient pas compte du travail des enfants, des vieillards, des teilleurs et des séranceurs. Cette lacune est de nature à perturber fortement les résultats si l'on songe notamment à la part énorme prise par les enfants, depuis leur plus jeune âge, dans le travail du lin.

— Le tableau signale en outre que, pour les fileuses, il est illusoire d'espérer un chiffre exact étant donné la quantité de femmes et de filles qui filent pour les besoins domestiques ou seulement pendant l'hiver. Le chiffre des fileuses doit être considéré, nous dit-on, comme celui des femmes pour qui "le filage est un moyen d'existence". Ce serait donc, ici aussi, une évaluation minimale, n'incluant que les fileuses "professionnelles."

— Pour les tisserands, au contraire, ce serait une estimation maximale puisqu'elle englobe quantité d'individus qui "ou ne travaillent pas toute l'année ou même dans les circonstances actuelles ne tra-

(56) G. JACQUEMIJNS, *op.cit.*, p. 34, note 4.

vailent peut-être pas du tout”.

Que conclure ? Que le dénombrement fournit des données sous-estimées, puisque privées des effectifs des enfants et des vieillards, minimales pour les fileuses, maximales pour les tisserands. Autrement dit, on ne peut les utiliser que comme des ordres de grandeur vraisemblables, dans les limites définies ci-dessus.

Mais il y a plus. Tel qu’il est publié, le recensement nous étonne profondément car il paraît bien peu fonctionnel pour rendre compte de la situation réelle de l’industrie linière à domicile — ce qui était somme toute la finalité de l’*Enquête*. En effet, les chiffres sont fournis par arrondissement, sans aucune distinction entre les villes et les campagnes. On ne peut donc jamais faire la part des ouvriers urbains et celle des ouvriers ruraux, ce qui est paradoxal.

Mais surtout, mise à part la précision faite pour les fileuses, le tableau ne fait aucune distinction entre travailleur à temps plein et travailleurs occasionnels. Il est donc impossible de savoir combien d’ouvriers joignent à l’industrie un travail agricole et combien tirent leurs ressources principales de l’industrie du lin. C’est là une carence d’autant plus étonnante que, dans leurs conclusions, les membres de la commission avaient insisté sur la grande variété du travail, distinguant même trois types de fileuses et cinq catégories de tisserands ! De plus, le rapport estimait que c’était surtout les catégories “professionnelles” qui souffraient, privées de ressources agricoles. Ceci constituait aux yeux de la Commission un argument de plus en faveur du maintien de l’organisation “mixte” de l’industrie linière. On peut donc s’étonner que les enquêteurs n’aient pas cherché à nuancer les données chiffrées, question d’autant plus pertinents que des relevés antérieurs de Chambres de commerces faisaient, eux, très nettement, la différence entre ouvriers à titre principal et secondaire (58) !

Mais dès que l’on confronte les chiffres de l’*Enquête* avec le *Relevé* de 1843, les incertitudes ne font que se multiplier.

(57) *Enquête...*, t. I, pp. 396-399.

(58) Voir notamment AGR, *Chambre de Commerce de Courtrai*, cité note 25. Des recherches systématiques dans les archives des Chambres de commerce sont en cours.

2) Le relevé statistique de 1843

Un mot d'abord de la source elle-même. Le 13 mai 1846, parut au *Moniteur belge* un *Relevé fait en 1843 des tisserands, des fileuses et d'autres personnes qui s'occupent de l'industrie linière dans les deux Flandres, la province de Brabant et la province de Hainaut*. Ce relevé accompagne un long rapport du ministre de l'Intérieur relatif à l'emploi des subsides votés par les Chambres en faveur de l'industrie linière.

En effet, à la suite de l'*Enquête* et sur ses conclusions, le gouvernement avait pris diverses mesures pour sortir l'industrie linière de l'impasse. Parmi celles-ci figuraient le perfectionnement des outils, la création d'ateliers d'apprentissage, la création de comités industriels, nommés par les conseils communaux et chargés "de procurer du travail aux familles indigentes, d'aider les tisserands et les fileuses à se mettre au fait des procédés nouveaux et modifier leurs anciens métiers" (59). Par tous les moyens, l'on tenta de conforter l'ancienne industrie linière.

Pour réaliser ce programme, la Chambre octroya, à diverses reprises, des subsides de plus en plus importants : 75.000 frs en 1842, 210.000 frs en 1844. A partir de 1845, la crise alimentaire accentua encore la misère : le 24 septembre 1845, un crédit extraordinaire de deux millions fut voté pour faire face à la famine et au chômage : 975.689 frs furent octroyés aux Flandres. Un nouveau crédit de 1.500.000 frs fut ouvert, le 20 décembre 1846, accompagné d'une allocation spéciale de 300.000 francs pour le perfectionnement de l'industrie linière (60). Le vote de ces subsides provoquait chaque fois de vives discussions au Parlement entre les partisans de l'ancienne industrie et ceux qui la jugeaient condamnée (61); de son côté, le gouvernement se devait de justifier l'emploi des subsides dans des rapports circonstanciés, dont l'un parut au *Moniteur* du 6 mars 1845 et l'autre le 13 mai 1846, accompagné du fameux relevé de 1843. Le tableau 2 reproduit les données pour les deux Flandres :

(59) *Moniteur belge*, 6 mars 1845, p. 522.

(60) G. JACQUEMIJNS, *op.cit.*, pp. 173-177. Pour la répartition de ces subsides par arrondissement, pp. 440-441, annexes XVII et XIX.

(61) Voir notamment M. VRIENS, "De houding van het Parlement ten opzichte van de vlascrisis in Kortrijk 1830-1850", *Standen en Landen*, XLIV, 1968, pp. 227-246.

FLANDRE OCCIDENTALE

	FILEUSES			TISSERANDS			SERANSEURS TEILLEURS			TOTAL
	occupa- pation princip.	occ. secon- daire	total	occ. princi- pale	occ. secon- daire	total	occ. princi- pale	occ. secon- daire	total	
Villes	7.634	3.743	11.377	2.641	1.215	3.856	2.179	937	3.116	18.349
Communes rurales par arrondissement										
Bruges	1.397	3.405	4.802	261	865	1.126	215	676	891	6.819
Courtrai	16.079	9.629	25.708	4.689	2.789	7.478	3.096	3.716	6.812	39.998
Dixmude	3.220	4.365	7.585	949	1.049	1.998	263	554	817	10.400
Furnes	53	310	363	24	57	81	23	125	148	592
Ostende	676	1.470	2.146	125	130	255	143	163	306	2.707
Roulers	15.219	6.156	21.375	4.325	1.857	6.182	4.262	1.691	5.953	33.510
Thielt	15.513	5.196	20.709	4.951	1.947	6.898	2.575	1.909	4.484	32.091
Ypres	2.155	2.585	4.740	339	171	510	428	1.012	1.440	6.690
TOTAL COMMUNES	54.312	33.116	87.428	15.663	8.865	24.528	11.005	9.846	20.851	132.537
TOTAL PROVINCE	61.946	36.859	98.805	18.304	10.080	28.384	13.184	10.783	23.967	151.156

FLANDRE ORIENTALE

	Familles adonnées à l'industrie du lin	Individus composant les familles	Individus occupés à la préparation du lin	Nombre de rouets en activité	Nombre de métiers en activité
Villes	1.861	9.525	3.522	2.516	785
Communes rurales par arrondissement					
Alost	8.569	43.361	7.527	17.309	5.188
Audenaerde	9.095	46.515	8.107	20.951	5.700
Eecloo	1.580	7.173	1.763	2.716	1.062
Gand	9.661	48.483	13.864	19.397	7.103
St Nicolas	2.150	10.971	5.177	1.235	172
Termonde	2.934	15.227	6.745	4.417	1.075
TOTAL COMMUNES	33.989	171.730	43.183	66.065	20.300
TOTAL PROVINCE	35.850	181.255	46.705	68.581	21.085

(*Moniteur belge*, 13 mai 1846; *Indépendance belge*, 17 mai 1846).

Nous n'avons trouvé aucune indication sur la manière dont ce relevé a été fait. Tout ce que nous savons avec certitude, c'est que le 13 octobre 1843, le ministre de l'Intérieur demanda, par circulaire, aux gouverneurs de province, un relevé des ouvriers liniers toutes catégories. Cette demande fut réitérée le 14 mars 1844 et accompagnée cette fois d'un modèle pour la réponse (62). Jacquemijns signale que les démarches entreprises dans les archives du ministère de l'Intérieur pour élucider le contexte de ce dénombrement sont restées vaines (63). On comprend mal dès lors pourquoi il n'hésite pas à accorder une totale confiance à ce relevé qu'il juge "établi d'après des chiffres exacts fournis par les gouverneurs de province" (64). Il affirme encore que "ces chiffres ont été recueillis avec plus de soin que ceux de 1840" (65).

H. Coppejans-Desmedt au contraire, en l'absence même d'indice permettant de savoir comment ce dénombrement a été effectué, recommande la prudence à son égard (66).

Mais si un doute avait été jeté sur l'exactitude du relevé, jamais personne n'avait mis en cause la date des données. Un rapport officiel du ministère de la Justice de 1846, se basant sur le dénombrement susdit, précisait même qu'il avait été dressé "par MM. les gouverneurs de cinq provinces à la fin de 1843 ou au commencement de 1844" (67). On avait dès lors l'habitude de comparer ces données à celles de l'*Enquête* de 1840.

Cette comparaison faisait ressortir une chute spectaculaire du nombre de tisserands et de fileuses en Flandre orientale (53.645 fileuses et 11.633 tisserands de moins), contrastant avec un relatif statu-quo en Flandre occidentale (420 fileuses et 3.954 tisserands en plus). Considérant les chiffres dans leur ensemble pour les deux Flandres, Jacquemijns écrivait : "Le relevé de 1843 offre un grand intérêt. Il signale déjà une forte diminution du nombre total de tisserands et de fileuses. Alors qu'en 1840, il était de 277.759 pour les Flandres,

(62) H. COPPEJANS-DESMEDT, "Bijdrage tot een kritische studie over de nijverheidsstatistieken uit de jaren 1795-1846", *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, CXXVI, 1960, pp. 54-55.

(63) G. JACQUEMIJNS, *op.cit.*, p. 48.

(64) *Ibidem.*

(65) *Idem.*, p. 49.

(66) H. COPPEJANS-DESMEDT, *art.cit.*, p. 55.

(67) ARCH. DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (AMAE), liasse 2300 (Rapport de la Commission instituée par le département de la Justice pour l'amélioration des classes ouvrières et indigentes du pays, 28 septembre 1846).

il descend trois ans plus tard à 216.955... Cette différence s'explique par la crise que traversait l'industrie linière à cette époque." (68).

E. Sabbe conclut aussi à l'approfondissement de la crise, mais par un tout autre raisonnement.

Il part de l'idée qu'en période difficile, un plus grand nombre d'individus cherche un appoint dans le travail industriel : "Naarmate de levensvoorwaarden moeilijker werden koncentreerde de bevolking haar werkkrachten op de vlasindustrie. Onder het Franse tijdvak telde deze industrie ongeveer 160.000 spinsters en 51.621 wevers, in 1840 277.759, in 1843 287.529, d.w.z. 9.770 meer." (69). Pour cet auteur, le nombre de fileuses et de tisserands n'a cessé de croître au contraire depuis le début du siècle et ce phénomène traduit une paupérisation accrue de la population.

Mais les chiffres qui sous-tendent ce raisonnement sont contestables dans la mesure où ils ne peuvent pas être comparés entre eux. Pour le régime français, Sabbe ne cite pas ses sources, mais on peut déduire d'une comparaison avec un tableau antérieur que, pour les tisserands tout au moins, il s'agit de relevés faits en 1812-1813 (70). Or Craeybeckx a montré le caractère aléatoire de ces statistiques (71). Quant au chiffre global de 1843, Sabbe l'obtient en additionnant à toutes les fileuses et à tous les tisserands les autres catégories d'ouvriers linières, professionnels ou occasionnels, soit 70.672 teilleurs et séranceurs (72) ! La comparaison avec l'*Enquête* de 1840 est, dès lors, absurde puisque cette dernière n'a pas tenu compte explicitement des teilleurs et des séranceurs ! Avant nous, Jean-Jacques Heirwegh avait déjà, dans un important compte-rendu critique, mis le doigt sur des

(68) G. JACQUEMIJNS, *op.cit.*, p. 48.

(69) E. SABBE, *op.cit.*, t. II, p. 489.

(70) E. SABBE, *op.cit.*, p. 280. Il s'agit de renseignements fournis en 1812-1813 par les préfets de la Lys et de l'Escaut en vue d'élaborer l'*Exposé de la situation de l'Empire, présenté au Corps législatif dans sa séance du 25 février 1813* par le comte de MONTALIVET, m. de l'Intérieur.

(71) J. CRAEYBECKX, *art.cit.*, p. 128; H. COPPEJANS-DESMEDT, *art. cit.*, p. 1 etss.

(72) A moins qu'il ne l'ait repris à E. DUCPETIAUX, (*Mémoire...*, p. 76) sans se préoccuper du contenu de ce chiffre.

anomalies et des bizarreries dans les statistiques présentées par Sabbe, surtout pour le XVIIIe s. : beaucoup de chiffres semblent être obtenus par des "détours sinueux" (73). Ce nouvel exemple, pour le XIXe s. cette fois, confirme les remarques précédentes et incite à la plus grande prudence dans l'utilisation des données fournies par cet auteur.

En réalité, toute comparaison chronologique, quelle qu'elle soit, entre l'*Enquête* de 1840 et le *Relevé* de 1843 doit être abandonnée car si ce relevé a bel et bien été établi en 1843, les données qu'il re-produit, elles, sont antérieures.

En effet, dès 1840, dans l'attente des conclusions de l'*Enquête*, le gouvernement avait ouvert un crédit de 30.000 francs pour chacune des deux provinces flamandes, afin que les députations permanentes soient en mesure de parer aux besoins les plus urgents. Pour user de ce subside en connaissance de cause, les autorités provinciales commencèrent par dénombrer les travailleurs liniers. "Notre premier soin, constate la Députation permanente de Flandre orientale, a dû consister à nous assurer de l'importance des besoins auxquels il s'agissait de pourvoir. Des relevés statistiques ont été demandés à cette fin aux autorités locales" (74). Leur dépouillement est consigné dans un tableau, publié en annexe dans l'*Exposé de la situation administrative pour l'exercice 1841*. Or ce tableau est en tout point identique à celui qui sera fourni par le gouverneur de Flandre orientale en 1843 ou 1844 (75) ! Pour cette province, la chose est nette : les chiffres du relevé de 1843 reflètent la situation de 1840 et sont donc rigoureusement contemporains des données fournies par l'*Enquête*. Pour la Flandre occidentale, le cas est moins clair, mais tout porte à croire que le processus fut le même. L'*Exposé de la situation administrative* fait aussi état de la nécessité de répartir le subside de 30.000 francs selon les besoins (76); mais dans cette province, la députation permanente avait déjà recueilli des renseignements statistiques l'année précédente : "Des tableaux imprimés, envoyés à toutes les administrations communales ont été remplies par elles. La

(73) J.J. HEIRWEGH, "Compte-rendu" de l'ouvrage de E. SABBE dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, LV, 1977, pp. 172-184.

(74) *Exposé de la situation administrative de la province de Flandre orientale pour l'exercice 1841*, p. 144.

(75) *Idem*, annexe 21, pp. CLXVI-CLXVII.

(76) *Exposé de la situation administrative de la province de Flandre occidentale pour l'exercice 1840*, pp. 226-227.

récapitulation donne pour résultat que la Flandre occidentale comporte (en 1839-40) 98.303 fileuses et 24.550 tisserands" (77). Malheureusement, les tableaux ne sont pas joints au rapport de la députation permanente. Par la suite, nous ne trouvons plus trace de la moindre enquête, du moindre relevé qui aurait été effectué par les autorités provinciales. Tout permet donc de croire que, pour satisfaire à la demande du ministre de l'Intérieur en 1843, les gouverneurs de province se sont servis des chiffres, somme toute fort récents, qu'ils avaient à leur disposition. Quelques rectifications ont pu être apportées, dans le cas de la Flandre occidentale, qui expliqueraient les divergences (insignifiantes pour les fileuses, plus marquées pour les tisserands) entre les chiffres du rapport de la Députation permanente et le relevé de 1843.

Si le relevé de 1843 et l'*Enquête* de 1840 contiennent des renseignements contemporains et non successifs, comment interpréter dès lors les disparités considérables constatées pour la Flandre orientale ? Ces différences, loin de traduire une quelconque évolution, ne témoignent plus que d'une chose : la difficulté, si souvent soulignée, de recenser les ouvriers liniers avec un semblant d'exactitude. La diversité du travail, le cumul des activités, les catégories mêmes parmi les ouvriers sont tels que, d'un comptage à l'autre, selon les critères utilisés, on peut obtenir des chiffres allant pratiquement du simple au double ! Si pour la Flandre occidentale, la comparaison paraît plus cohérente à première vue, l'on détecte des anomalies inexplicables au niveau des chiffres partiels. Ainsi l'*Enquête* recense moins de fileuses dans les arrondissements de Roulers et d'Ostende, villes comprises, que le relevé pour les seules communes rurales ! En outre, rappelons-le, l'*Enquête* prétendait ne dénombrer que les "fileuses professionnelles", or le chiffre qu'elle fournit, correspond à celui de l'ensemble des fileuses du relevé. Si l'on ne tient compte que des fileuses déclarant le filage comme moyen de subsistance (occupation principale), le relevé recense 36.439 fileuses de moins que l'*Enquête* !

De quelque manière que l'on compare les deux sources, les questions surgissent et restent sans réponse. Comme rien, jusqu'ici ne permet de privilégier une source plutôt que l'autre, on en est réduit, jusqu'à

(77) "Rapport sur l'état de l'administration dans la province de Flandre occidentale fait au Conseil provincial dans la session de 1839 par la Députation permanente", *idem*, p. 187.

nouvel ordre, à les renvoyer dos à dos et à renoncer à des indications chiffrées qui ne présentent pas des garanties suffisantes de cohérence. On les utilisera, à la limite, comme estimations générales, mais sans plus.

Cependant, l'existence de données contemporaines à celles de l'*Enquête* nous ramène à une question, évoquée plus haut. Si les enquêteurs se sont tournés vers les autorités provinciales (comme le caractère officiel de leur mission permet de suggérer), on comprend mal pourquoi ils n'ont pas utilisé les statistiques publiées dans les Mémoires administratifs.

Enfin, la globalisation de leur dénombrement est encore plus curieuse puisqu'il existait des données distinguant entre les villes et les communes rurales, et, pour la Flandre occidentale, entre les occupations principale et secondaire.

La confrontation et les recoupements effectués pour débroussailler ce maquis aboutissent donc à une impasse.

Il n'empêche que si, au plan quantitatif, ces documents sont inutilisables, ils gardent toute leur valeur au plan qualitatif. L'*Enquête* reste une source extraordinaire grâce à la publication des interrogatoires; le relevé statistique nous confirme la présence de deux types très différents de fileuses, de tisserands mais aussi de tailleurs et de séranceurs : ceux qui vivent de leur industrie et ceux qui en font une activité d'appoint. Ce qui paraît remarquable, au-delà du chiffre lui-même, c'est que pour ces catégories d'ouvriers liniers, le nombre de ceux qui vivent de l'industrie est toujours beaucoup plus élevé que le nombre de ceux qui la pratiquent à titre secondaire. Nous verrons par la suite qu'une étude locale effectuée pour 19 villages de Flandre occidentale et orientale tend aussi à démontrer qu'en 1840-50, bon nombre de tisserands dépendent de plus en plus de leur salaire et de moins en moins des ressources de la terre.

3) Les recensements de 1846

Les recensements de 1846 n'offrent malheureusement pas de meilleures indications pour notre propos. Pourtant, ce n'est pas leur valeur qui est ici en cause, ni le développement de la statistique à l'époque où ils ont été effectués. Au contraire, l'état de la statistique à ce moment renforce la confiance qu'on leur accorde généralement. Des hommes comme A. Quetelet, X. Heuschling ou E. Ducpétiaux se sont illustrés dans les enquêtes et les recensements au point que

l'on considère qu'avec eux, s'ouvre enfin l'ère des statistiques scientifiques (78). Ceci n'est pas à remettre en doute : pour Quetelet et ses collaborateurs, les recensements faisaient figure de science exacte; ils devaient être "pour la société ce que l'anatomie comparée est pour le règne animal" (79). Ils formaient la base même de toute étude sociale ou économique et devaient s'élever "à la hauteur d'une grande pensée gouvernementale" (80).

La finalité du triple recensement de 1846 s'inscrit pleinement dans cette optique. Les opérations ont été menées avec un soin extraordinaire, à grands renforts de contrôles à tous les niveaux, communal, provincial, national (81). Les questionnaires avaient été au préalable testés en 1842 lors d'un recensement de population à Bruxelles-ville et en 1845 lors d'un dénombrement industriel à Molenbeek-Saint-Jean (Bruxelles). Nous ne reviendrons pas sur ces différentes étapes, que nous avons déjà décrites par ailleurs (82).

Mais toutes les précautions n'ont pu éliminer un des obstacles majeurs des recensements basés sur la collecte de renseignements par bulletins individuels : l'influence déterminante des agents recenseurs. Dans une société aussi peu alphabétisée que ne l'était la société belge du début du XIXe s., il est clair que l'agent recenseur a joué un rôle capital. Dans la plupart des cas, c'est lui qui donne lecture des questions, qui les explique (voire les traduit en dialecte), qui transcrit les réponses obtenues. Les organisateurs du recensement étaient conscients de cet écueil; ils ont tenté de contourner la difficulté en multipliant les instructions et en faisant appel, non aux fonctionnaires communaux mais à des agents choisis et rétribués (83). Mais ils n'ont pu tout prévoir : en ce qui concerne les professions, par

(78) H. COPPEJANS-DESMEDT, *art.cit.*, p. 59; B. VERHAEGEN, *op.cit.*, t. II, p. 5.

(79) A. QUETELET, *Recherches statistiques sur le Royaume des Pays-Bas*, s.l., 1829, p. 11.

(80) Allocution du ministre PIERCOT au Premier Congrès général de Statistique, 19 septembre 1853, dans *Bull. Comm. Centr. Stat.*, VI, 1855, pp. 18-19.

(81) E. GUBIN et A. VAN NECK, *art.cit.*, p. 276-283.

(82) *Ibidem.*

(83) A raison de 4 centimes par individu recensé (*Recensement de la population de 1846*, Bruxelles, 1849-50, p. XII, note 2 et *Bull.Comm.Centr.Stat.* III, 2e partie, p. 131-138).

exemple, on ne trouve nulle part de mentions relatives à la manière de les enregistrer, sauf dans le cas où l'individu déclare exercer plusieurs professions. L'agent ne devait en retenir qu'une seule, la profession principale définie comme étant "celle pour laquelle les individus sont le plus imposés au rôle des patentes" (84). On voit d'emblée l'ambiguïté dans tous les cas de cumul d'activités non soumises à la patente, comme l'étaient l'activité agricole et l'industrie linière à domicile !

Par ailleurs, le recensement de la population occulte le problème du volume de l'emploi. Les individus privés de travail étaient tenus de déclarer la dernière profession exercée. Cela revient à comptabiliser dans la profession un certain nombre de personnes qui ne l'exercent plus. Le dénombrement "photographie" les potentialités de travail de la population dans une perspective idéale de plein emploi et non la situation économique réelle. Pour les Flandres cela implique que la crise linière n'apparaît nullement. Or tout porte à croire qu'en 1846, parmi les fileuses et les tisserands qui se déclarent encore comme tels, se trouve un nombre appréciable de sans-travail, de mendiants, de journaliers et de personnes vivant vaille que vaille d'expédients multiples (85).

Dernière remarque, mais non la moindre : la présentation du recensement professionnel ne permet pas de déterminer un chiffre précis ni pour les tisserands ni pour les fileuses. En effet, en l'absence d'instructions précises, les agents recenseurs avaient inscrit les mentions professionnelles déclarées par les recensés. Au bout du compte, l'on se trouva devant une multitude de termes, que l'on a regroupés en 118 professions, par analogie. Mais nous ne savons pas selon quels critères. Les conséquences de ce regroupement, pour

(84) Instruction ministérielle du 1er septembre 1846 dans *Bull. Comm. Centr. Stat.*, III, 2e partie, pp. 68-69. En ce qui concerne le régime des patentes, voir *Pandectes belges*, t. 74, Bruxelles, 1903, col. 510-511 et 579.

(85) Le chômage est fréquemment évoqué au Parlement (*Annales, Chambre*, session 1847-48, 5 février 1848, p. 751; 3 avril 1848 pp. 1212-1214, 12 avril 1848, p. 1292; session 1848-1849, p. 332. Il serait intéressant également de reprendre systématiquement les rapports des comités industriels publiés dans les *Exposés de la situation administrative* des provinces depuis 1847 et de voir le nombre d'individus mis au travail par ces comités.

l'industrie linière, font que les ouvriers liniers sont comptabilisés sous des rubriques variées.

a) les tisserands :

Il existe bien une rubrique tisserands, mais dans laquelle le recensement ne distingue pas entre maîtres et ouvriers. Un certain nombre de tisserands ont également été comptabilisés dans la rubrique "industries manufacturières" qui groupe, pêle-mêle, tous les ouvriers fabriquant "du drap, des tissus de laine, de coton, de soie, de tapis, bonneterie, fils et toiles de lin et de chanvre". En outre, cette rubrique renvoie encore à la catégorie "journaliers et ouvriers sans profession déterminée" en soulignant qu'une partie des ouvriers manufacturiers ont pu être enregistrés sous cette dénomination.

b) les fileuses

Il n'y a pas de rubrique propre aux fileuses. Celles-ci sont rangées dans les "industries manufacturières", sans aucune distinction avec les autres ouvrières du textile.

c) il est impossible de savoir où l'on a rangé les milliers de tailleurs et séraneurs : nulle part la profession n'est mentionnée. Ont-ils été grossier le nombre des cultivateurs ? Ou celui des journaliers et ouvriers ? Les deux sans doute, mais il n'y a aucun moyen de le déterminer.

Les chiffres que l'on peut tirer du recensement professionnel (tableau 3) ne sont donc d'aucun secours, soit pour éclairer les données statistiques antérieures, soit pour estimer avec précision les effectifs liniers en 1846.

Les autres recensements — industriel et agricole — ne permettent pas de combler les lacunes du recensement professionnel. Le recensement industriel ignore délibérément les ouvriers à domicile, pour ne pas faire double emploi avec le relevé de la population par profession. Quant au recensement agricole, il nous a surtout servi dans des études locales : établi par commune, il permet une bonne confrontation avec les données des registres de population, auxquels nous avons eu recours, en désespoir de cause, pour approcher le problème de la répartition du travail industriel et agricole dans les deux Flandres.

TABLEAU 3 :

DONNEES EXTRAITES DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1846
(4e partie, pp. 446-453)

	FLANDRE OCCIDENTALE communes rurales réunies				FLANDRE ORIENTALE communes rurales réunies			
	A		B		A		B	
	hommes	femmes	garçons	filles	hommes	femmes	garçons	filles
Tisserands								
maîtres et ouvriers	22.409	1.277	8.418	7.872	16.483	912	6.294	7.260
Industries manufacturières (*)								
maîtres	78	89	59	110	171	43	144	227
ouvriers	8.549	62.323	3.640	3.977	5.310	61.931	3.749	3.568
Journaliers et ouvriers sans profession déterminée	38.485	14.291	23.528	29.159	44.519	21.620	25.417	28.385

A = personnes qui exercent la profession

B = personnes qui composent la famille

(*) toutes les fabriques de drap, laine, coton, bonneterie, fils et toiles de lin et de chanvre (voir aux tisserands également).

Notons cependant, avec un immense regret, qu'il aurait pu fournir une mine de renseignements si la statistique avait tenu compte de la question no. 26, inscrite sur les bulletins du recensement et libellée ainsi : "Indépendamment de votre profession de cultivateur, exercez-vous une autre profession et laquelle ?" Les réponses à cette question auraient pu nous apprendre beaucoup sur le cumul agriculture-industrie; malheureusement, pour des raisons que nous ignorons, cette question n'a pas été retenue dans les résultats publiés.

3. CONCLUSIONS

A défaut de statistiques fiables, faut-il renoncer à déterminer avec précision les effectifs des tisserands et des fileuses et se retrancher, comme les observateurs dont nous parlions plus haut, derrière de vagues estimations ?

Si l'on s'en tient à la stricte critique, il faudrait répondre affirmativement. Mais cette attitude, pour rigoureuse qu'elle soit, nous paraît stérile, en contradiction avec la vocation même de l'historien qui est, somme toute, de rendre compte le plus honnêtement possible du passé, à l'aide des sources fragmentaires et imparfaites que celui-ci lui a léguées. C'est tout le problème de savoir jusqu'où l'étude peut être faite et à partir de quand il faut y renoncer.

Dans le cas qui nous occupe, plutôt que de récuser toute possibilité de définir l'ampleur de l'industrie à domicile dans les provinces flamandes au moment de la crise de 1840-50, nous pensons que le recours à l'étude locale est une solution acceptable.

Le travail monographique s'impose, avant de passer aux généralisations régionales. Bien entendu, la monographie à laquelle nous songeons est conçue dès l'abord, non pour elle-même, mais comme une pièce d'un puzzle plus vaste au plan économique et social. Des premières recherches ont été entreprises dans ce sens à partir des registres de population de 19 communes rurales flamandes en 1846. A cette source de base, nous avons ajouté l'examen des listes électorales, des registres de patente, de l'*Atlas parcellaire cadastral de la Belgique*, publié par Popp et du *Recensement de l'Agriculture* (1846). Les résultats provisoires ont fait l'objet d'une communication récente (86). Ils ont permis de définir, dans ces communes, l'am-

(86) E. GUBIN, "La crise de l'industrie linière dans les deux Flandres (1840-50) : Méthodes et dénombrements", à paraître dans les *Actes du Colloque international sur l'industrie textile en Europe du Nord aux XVIIIe et XIXe s.*, Tourcoing, 17-18 février 1983.

pleur du travail à domicile, la répartition des travailleurs du lin dans la société villageoise, les liens entre le travail industriel et le travail agricole.

L'ensemble des données, lorsqu'elles seront rassemblées, ne lèvera pas toutes les questions qui se sont posées jusqu'ici mais une vue plus claire et plus précise de l'activité linière au plan local permettra sans aucun doute une meilleure interprétation du phénomène économique au plan provincial. A ce stade-ci des recherches, il est déjà possible de réviser des interprétations, tenues généralement pour vraisemblables, et que l'analyse des statistiques sur lesquelles elles se basent rendent caduques.

**DE LINNENNIJVERHEID-AAN-HUIS IN VLAANDEREN
VAN 1840 TOT 1850
METHODOLOGISCHE PROBLEMEN
door
Eliane GUBIN**

SAMENVATTING

De crisis van de linnennijverheid in Vlaanderen (1840-1850) werd in talrijke studies behandeld, waarvan er enkele basiswerken blijven (zoals die van G. Jacquemijns). Op één voornaam punt echter — het bepalen van de verspreiding van deze nijverheid en het aantal linnenarbeiders — hebben de meeste auteurs op onbetrouwbare statistieken gesteund.

Een analyse van de cijfers van de Enquête over de linnennijverheid (1840), van het Statistisch Rapport van 1843 en van de gegevens van de drievoudige telling van 1846 (bevolking, landbouw, nijverheid) toont de tekorten en de beperkingen aan van deze documentatie. De interpretaties die voorgesteld worden door de auteurs die uitgaan van onjuiste schattingen, blijken dus waardeloos en zijn aan herziening toe.

**THE DOMESTIC LINEN-INDUSTRY IN FLANDERS
BETWEEN 1840 AND 1850
METHODOLOGICAL PROBLEMS**

by
Eliane GUBIN

SUMMARY

The crisis of the linen-industry in Flanders from 1840 till 1850 had been dealt with in many studies, some of which remain fundamental (such as the one by G. Jacquemijns). Yet, on one important point — the estimation of the spreading of this industry and the number of linen-workers — most authors made use of unreliable statistics.

An analysis of the figures of the Inquiry regarding the linen-industry (1840), of the Statistical Table of 1843 and of the data of the triple 1846 census (population, agriculture, industry) reveals the gaps and the restrictions of this documentation.

Consequently, the interpretations proposed by the authors starting from inaccurate estimations, prove worthless and are to be revised.

Eliane Gubin, 86, avenue Pierre Curie, 1050 Bruxelles